

Jacques Boyol, inventeur d'une machine, servant à guérir ou à soulager les maux qui n'ont pû l'être, ni par les remèdes ni par les eaux minérales : à ses concitoyens.

Contributors

Canis et Compagnie

Publication/Creation

Nice : Canis et Compagnie, [1802?]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/ajbjr82m>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

JACQUES BOYOL, INVENTEUR D'UNE MACHINE,

Servant à guérir ou à soulager les maux qui n'ont pu l'être, ni par les Remèdes ni par les eaux Minérales.

A SES CONCITOYENS,

Mes longues recherches dans l'Art de guérir les maladies chroniques, m'ont enfin amené au but que je me proposais, et le résultat de mes études, de mes veilles et de mes sacrifices en tout genre, est les plus glorieux que puisse atteindre un ami de l'humanité. Une expérience tant de fois répétée me permet sans doute de prendre ce titre honorable, mais je cesserais de le mériter si je négligeais de faire jouir mes Concitoyens du fruit de mes travaux.

L'arrêté des Consuls du 13 Ventôse an XI, en s'adressant aux Prêtres, leur dit, qu'ils sont les dépositaires des intentions bienfaisantes du Gouvernement: le même arrêté, leur dit encore: qu'ils apprennent, et qu'ils sachent, que dans cette disposition solennelle, le mérite d'une découverte l'apprecie par son utilité, et que celui qui rendrait un service plus général à ses Concitoyens, doit avoir plus d'honneur et plus de récompense, que l'homme ingénieux qui trouverait un instrument guerrier, mais plus simple et moins destructeur, enrichirait beaucoup plus sa patrie, que celui qui donnerait à l'Or plus d'éclat, et à la Soie plus d'éclat; que ceux qui font servir les Arts aux premiers besoins de la nature, soit, sans contredit, les premiers bienfaiteurs du genre humain.

Imbu de ces généreux principes je n'ai rien épargné pour terminer mon ouvrage, et c'est sous ces auspices même que je viens vous l'offrir.

Les Charlatans employent les ressources d'un verbiage trompeur pour vanter leurs recettes et surprendre la bonne foi; moi, je ne parle que d'après mes faits; je ne m'appuie que sur une expérience certaine, qui garantit mes moyens curatifs. Ils consistent sur tout dans le mécanisme d'un grand nombre de Machines qui s'adaptent aux formes humaines produisant par leur application sur les parties malades une transpiration, qu'on peut hâter ou tempérer à volonté, et en évacuent ainsi les humeurs contraires. En joignant à ce procédé aussi utile que simple l'usage d'un Thé que j'ai composé, il est plus que rare de lui voir résister une maladie chronique, même la plus opiniâtre: je laisse parler à l'appui de ce que j'avance quelques uns des certificats authentiques que mes épreuves ont mérités.

Nous soussigné ancien Chirurgien-Major de la garnison et de l'Hôpital militaire de Monaco, et Chirurgien-Major au sixième Bataillon des Bouches-du-Rhône, certifions en faveur de la vérité, à tous ceux qu'il appartiendra, qu'ayant été blessé à la main droite, je me suis guéri selon les règles de l'Art, et il m'est resté une si forte rigidité aux doigts de la main, qu'il m'était impossible de les fléchir, ayant appris les effets miraculeux des machines physiques du citoyen Jacques BOYOL, je fus le consulter, et en ayant fait usage pendant l'espace de cinq jours, je me suis trouvé à même, non-seulement de fléchir mes doigts, mais encore, de me servir de ma main droite comme de la gauche: c'est pourquoi j'ai fait le présent, pour servir et valoir par tout ou besoin sera.

A Castellard, ce 30 Janvier 1793, l'an second de la République. MELON, chirurgien. Approuvé par nous, Commandant en chef, GARAUD; LABRIERE, Capitaine; MICHELET, Capitaine; GUIDON, Lieutenant; MIGNARD, Lieutenant; CORTI, Lieutenant; A. JULLEN FLORETT, Sous-Lieutenant; RICARD, Adjudant-Major; CORNILLON, Sous-Lieutenant, témoins oculaires.

Je soussigné premier Recteur de l'Hôpital dit de Saint-Roch, de cette ville de Nice, certifie à tous qu'il appartiendra, qu'ayant requis en cette qualité le Sieur Jacques BOYOL, résidant actuellement en cette Ville, de vouloir bien se transporter audit Hôpital, pour administrer les machines de son invention à trois différents Malades, nommés, Par, Joseph GARNIER, du lieu de Saint-Sauveur; le second, Joseph THAON, du village de Lantosca; et le troisième, Jean-Baptiste GIRARD, de la ville de Cotti, atteints tous les trois de violentes douleurs rhumatismales dans les Reins et dans les Cuisses, qui leur avaient rendu les Hanches percluses, ils ont été entièrement et radicalement guéris dans l'espace d'environ une semaine, par l'usage du Thé que ledit Sieur BOYOL compose, et l'application de sa Machine qu'il a inventée, pour ces sortes de Maladies; et pour la vérité être telle, je lui ai délivré le présent Certificat, auquel j'ai apposé le Secau dudit Hôpital, pour lui servir en ce qui de besoin.

A Nice, le 5 Juillet, 1792.

Le Comte d'ORESHI, de CHATEAUNEUF,
Premier Directeur.

Nous soussignés, Administrateurs du Département des Alpes-Maritimes, certifions que plus de cinq cents personnes ont été radicalement guéries, depuis que cette nouvelle invention a été mise en usage dans la ville de Nice.

André CHABAUD, Président; VILLIERS; CARLON; DIVE;

PATARY, fils; AUDIMERT; OLIVIER; P. G. S. ESMENAUD,
Secrétaire-général.

PAULIANI, Maire; GIANNI; CHABAUD; SAUVAGE;
COGNET; LOUIS RAINDAU; J. GENET, Officiers-Municipaux;
PELLEGRIN, Commissaire Greffier.

LE-SEURIE, Consul de France à Nice.
Jean VIERNE, Officier-Municipal.

Gabriel VEILLON, Consul de Danemark, Officier-Municipal de la ville de Nice, et Député à la Convention Nationale.

François VIERNE, Consul de Sardaigne à Nice.
Vincent CORTINE, Consul de Naples à Nice.

Felix Jean-Baptiste GIORNI, Consul de la République de Gènes à Nice.

Pablo de SAN PEDRO, Consul d'Espagne à Nice.
Jean-Baptiste LAPRANDY, Consul d'Hollande à Nice.

GOUREL, Consul de Russie à Nice.
VINCENT FERRAUDI, Consul de Raguse à Nice.

NESTI, Consul de Toscane à Nice.
BOTTINI, Consul de Rome à Nice.

NATH GREENS, Consul Anglais à Nice. (*)

Nombre de déclarations contenant des attestations de guérissons miraculeux que j'ai faites avec le secours de ma Machine, ont été consignés dans les minutes des Notaires à Nice. Mais la plus précieuse de ces attestations, est celle qui fut consignée dans le rapport fait par des Officiers de santé de Nice, au citoyen Florens, alors Préfet des Alpes-Maritimes, qui d'après les ordres du citoyen Lucien Bonaparte, alors Ministre de l'Intérieur, les avait chargés de faire faire l'épreuve en leur présence des effets que produirait cette Machine. Et en effet, cette épreuve fut faite sur la citoyenne Giacardi, atteinte depuis trois ans et demi de douleurs rhumatismales, qui l'avaient rendue percluse, malgré tous les traitements qu'on avait essayé sur elle.

Cette personne écrivit au Préfet, qu'elle agissait parfaitement bien, et ne ressentait plus aucune douleur. Ce qui fut également attesté par les Officiers de santé, qui rendirent hommage à ma Machine.

PÉTITION d'un Citoyen de Nice, au Citoyen Chateaufrandon Général-Préfet du Département des Alpes-Maritimes.

CITOYEN GÉNÉRAL-PRÉFET,

Le soussigné à l'honneur de vous exposer qu'il a appris avec plaisir que le Citoyen Jacques BOYOL de cette Ville a inventé une Machine dont l'application est à même de guérir toutes personnes atteintes de douleurs rhumatismales, depuis très-long-temps, et dans un très-court délai, que n'étant point dans le cas de faire la plus petite dépense, il permit depuis deux ans et plus, dans un lit perclus dans tous ses membres de douleurs rhumatismales; que tous ceux qui ont été le voir, lui ont donné pour conseil de s'adresser à vous, Citoyen Général-Préfet, pour vous prier d'inviter le Citoyen BOYOL, de faire l'expérience de sa Machine sur le corps du pétitionnaire, et que sans doute il en ressentira les heureux effets qu'en ont éprouvés tous ceux qui ont eu recours à lui, quoique déclarés incurables par les Médecins et Officiers de Santé; c'est pourquoi plein de confiance aux sentiments d'humanité qui vous animent, il ose recourir à vous, pour vous prier d'inviter ledit BOYOL à faire sur lui l'expérience de sa Machine, et ce sera un trait digne de votre générosité et bienfaisance paternelle.

Salut et respect.

Marque du Citoyen † JEAN-BAPTISTE TRUC.

FR. AUDIMERT, témoin. VALENTIN, témoin.

J'invite le Citoyen BOYOL, à traiter ce Citoyen, ce sera un sûr-croît de plus aux droits que je lui reconnais sur la bienfaisance Nationale.

Le Préfet du Département des Alpes-Maritimes,

CHATEAUNEUF-RANDON.

LETTRE de remerciement du Général-Préfet des Alpes-Maritimes.

Au Citoyen BOYOL, sur la guérison du Citoyen TRUC.

Nice, le 26 Floréal an XI.

J'ai vu avec bien de satisfaction, Citoyen, que d'après mon invitation vous avez traité le Citoyen Jean-Baptiste

(*) Ce Consul m'eut offert trois mille Guindres, si je voulais aller à Londres, au nom de l'Université, après qu'il eût les opérations ci-dessus; mais l'amour pour ma Patrie, et le désir de mon Pays, que l'on ne fait connaître que pour défendre l'indépendance et la liberté de la France, toutes ces conditions m'ont été plus chères que mes mille guindres.

Truc, porte-faix, malade que je vous avais adressé et que vous me l'avez présenté parfaitement guéri. Je ne puis qu'applaudir au succès de votre procédé si avantageux à l'humanité et au zèle qui vous anime, et proposer au Gouvernement les droits que vous avez à son attention.

Je vous salue,

CHATEAUNEUF-RANDON.

Tels ont été, Citoyens, les effets surprenants de ma découverte, une des plus utiles peut être au bonheur de l'humanité. Le Gouvernement qui en a été instruit ne tardera pas sans doute à couronner mon zèle par son approbation. Votre confiance m'est également chère, en vous offrant mes talents, mes services, je ne puis qu'en mériter le prix.

ET VOUS, CONSULS DES NATIONS ÉTRANGÈRES, qui résidez à Nice, l'amour de votre patrie permettrait-il que vos Souverains apprissent par d'autre canal que le vôtre, l'utilité et les avantages de cette découverte? Non sûrement; vous vous empresserez de les en instruire et de faciliter ainsi à l'humanité les moyens d'alléger ses infirmités et ses maux.

DESCRIPTION des différentes pièces inventées par le Citoyen BOYOL, composant sa Machine.

- 1 Grand lit ou Machine, composée de cent pièces pour guérir toute maladie présumée incurable.
- 2 Pompe de longue vie, en plusieurs pièces.
- 3 Pompe pour tirer les mauvais airs du corps.
- 4 Pompe pour porter le degré de l'air qu'on voudra dans le corps.
- 5 Machine double, dont une partie attire les sables qui sont dans la vessie, et l'autre donne l'air dans le canal de l'urètre.
- 6 Pièce à ramolir les matières du cerveau.
- 7 Pièce qui attire les matières du cerveau.
- 8 Pièce pour bain audiorifique à la tête.
- 9 Collier transpiratoire pour les goîtres.
- 10 Collier fondant les goîtres.
- 11 Les boîtes pour fondre tout bouton pestilentiel.
- 12 Boîte dissipe la goutte aux mains, et inflammation dans cette partie.
- 13 Bras pour paralysie, ou autre maladie dans cette partie.
- 14 Pièce pour paralysie, goutte, etc. aux jambes.
- 15 Pied pour goutte, ou tout nerf retiré, etc.
- 16 Pièce stomacale pour dissiper tous ulcères ou tumeurs intérieures, et pour faire faire la digestion.
- 17 Pompe à soufflet fongatoire, pour introduire la fumée dans le corps.
- 18 Grande tête pour donner bains, air et fumée, et en attirer les mauvais airs ou humeurs, et guérir les surdités.
- 19 Lit pour donner tel degré de chaleur nécessaire et pomper les mauvais airs, eaux et humeurs quelconques.
- 20 Deux boîtes à contenir les décoctions requises selon les maladies.
- 21 Alambic pour préparer les diverses eaux nécessaires aux bains.
- 22 Dossier pour les hydropiques, et ceux qui sont atteints de la pierre dans les reins, pour leur porter le degré de chaleur nécessaire.
- 23 Une chaise pour faire accoucher sans douleurs, ou du moins, avec très peu de douleurs.
- 24 Machine pour guérir les maladies vénériennes radicalement sans frictions, ni aucun autre usage de mercure.

M. B. Par cette invention on pourra secourir le moyen de guérir toutes sortes de douleurs atteintes des maladies qui leur paraissent par défaut de transpiration, avec des Machines adaptées aux formes animales.

Permis d'imprimer et afficher. Nice le 7 Ventôse an Onze.

Par le Maire de la Ville de Nice,

J. F. TORRINI, Adjoint,

faisant fonction de Maire.

Vu et approuvé par le Préfet,

CHATEAUNEUF-RANDON.

Les personnes qui se trouveraient atteintes de quelque-une des maladies désignées ci-dessus, et qui désireraient consulter le citoyen BOYOL, pourront s'adresser à lui-même, sur le Port à Nice, en affranchissant les lettres.

A NICE, chez CANIS et COMPAGNIE, Imprimeurs-Libraires, place et rue Egalité, ile N.° 19.